



Numéro : 2025-388

Codification acte : 6.4

ARRETE MUNICIPAL

Objet : Illuminations - 42160 Andrézieux-Bouthéon - CTM

Le Maire de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, et L2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-1, R.411-7 et R.411-8, et R.411-25 modifiés, ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

VU la demande du Centre Technique Municipal en date du vendredi 28 novembre 2025.

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement à l'angle de la rue de la Baume et du boulevard Pasteur à l'occasion des illuminations à Andrézieux-Bouthéon, le samedi 6 décembre 2025.

ARRETE

Article 1 : Le Centre Technique Municipal d'Andrézieux-Bouthéon est autorisé à interdire le stationnement à l'angle de la rue de la Baume et de la rue Pasteur, sur la place de stationnement à hauteur du n° 9 rue de la Baume, le samedi 6 décembre 2025.

Durée : 1 jour.

Article 2 : Les piétons doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et les véhicules en infraction sont mis en fourrière ou déplacés aux frais de leur propriétaire.

Article 4 : Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur Le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur Le Directeur du Pôle Aménagements Urbains et des Service Techniques d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur le Chef de Service du Pôle Logistique et Manifestations d'Andrézieux-Bouthéon,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le mardi 2 décembre 2025

Le Maire

François DRIOL

« Par délégation du Maire Madame Pascale DUMAZET Adjointe Cadre de Vie »